



**PROMOTION DES SERVICES DE DÉCLARATION
FISCALE
CONDITIONS GÉNÉRALES – CONTRAT CLIENT**

MEXEM LTD, société d'investissement constituée en vertu des lois de la République de Chypre sous le numéro d'enregistrement 351726, ayant son siège social au 11 Anthropon Dikaion, 3110 Limassol, Chypre, entièrement agréée et régulée par la Commission des valeurs mobilières de Chypre (« CySEC ») sous le numéro de licence CIF 325/17 (ci-après dénommée « **MEXEM** », « **nous** » ou « **notre** »), ainsi que ses successeurs et ayants droit, conclut le présent accord juridique avec la **Partie** ou les **Parties** signataires du présent document (ci-après dénommée(s) le « **Client** » ou « **vous** »).

Le présent document énonce les droits et obligations respectifs des deux **Parties** en lien avec la fourniture du **Service Promotionnel de Déclaration Fiscale** (ci-après dénommé la « **Promotion** »). La **Promotion** est proposée exclusivement aux **Clients** qui nous sont présentés par notre partenaire Boursier.com (INVESTIR PUBLICATIONS SA, société anonyme (SA) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 351 660 808, ayant son siège social au 10, boulevard de Grenelle – CS 10817 – 75738 Paris Cedex 15, France, TVA : FR 57351660808). Toutes les **Parties** reconnaissent et acceptent d'être liées par les présentes **Conditions** dès acceptation des **Termes et Conditions** énoncés aux présentes et dès remplissage des conditions spécifiées dans l'offre.

DEFINITIONS

Aux fins du présent **Accord**, les termes suivants auront les significations indiquées ci-dessous :

« **Lois applicables** » désigne l'ensemble des lois, règlements, directives et autres instruments contraignants en vigueur dans la République de Chypre ou dans toute autre juridiction dont les lois peuvent s'appliquer à l'exécution ou à l'interprétation du présent Accord.

« **Personne autorisée** » désigne une personne physique ou morale autorisée par le présent Accord à utiliser les services et à donner des instructions.

« **Jour(s) ouvrable(s)** » désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié à Chypre, entre 07h00 et 21h00 GMT.



« **Compte Client** » désigne tout compte ouvert auprès de **MEXEM** et approuvé par **MEXEM** et Interactive Brokers (« **IB** »), qu'il s'agisse d'un compte nouvellement ouvert directement auprès de **MEXEM** ou d'un compte **IB** existant dûment rattaché à **MEXEM**. Un compte est réputé « **Ouvert** » dès lors qu'il a été formellement approuvé par **MEXEM** et par **IB** conformément à leurs politiques respectives d'acceptation de la clientèle. Un compte est réputé « **Actif** » dès lors que, en plus d'être **Ouvert**, au moins une (1) transaction par an a été exécutée par l'intermédiaire de ce compte.

« **Date d'entrée en vigueur** » désigne la date à laquelle le présent **Accord** entre en vigueur, telle que déterminée par la date de sa publication par **MEXEM** ou telle qu'indiquée autrement au **Client**.

« **Critères d'éligibilité** » désigne les conditions qu'un **Client** doit remplir pour pouvoir participer à la **Promotion** et demeurer éligible à la **Récompense**, telles que précisées aux Clauses 2.1, 2.2.2 et 2.2.3 du présent **Accord**.

« **Client Éligible** » désigne un **Client** remplissant l'ensemble des Critères d'éligibilité énoncés dans le présent **Accord** et approuvé conformément aux politiques d'acceptation de la clientèle de **MEXEM**.

« **Cadeau** » désigne le montant pécuniaire accordé à un **Client Éligible** conformément à la Clause 2.3 du présent **Accord**, dont le montant est déterminé en fonction du **Dépôt Qualifiant** effectué par le **Client** dans le délai de trente (30) jours calendaires mentionné dans la définition du **Dépôt Qualifiant**, et en tout état de cause avant l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**. Le **Cadeau** est limité à un seul par **Client**, quel que soit le nombre de comptes ouverts ou rattachés.

« **GMT** » (Greenwich Mean Time) désigne le fuseau horaire utilisé pour toute référence à des délais, périodes ou durées de validité dans le cadre du présent **Accord**, sauf indication contraire.

« **Informations** » désigne les données personnelles et financières sensibles fournies par le **Client** à **MEXEM** aux fins d'ouverture de compte, de conformité réglementaire, de vérification d'identité ou d'administration de la **Promotion**. Ces données peuvent inclure, sans s'y limiter, des identifiants personnels, des coordonnées bancaires, des informations de compte de trading, des relevés de revenus, des déclarations fiscales, ainsi que toute autre information confidentielle raisonnablement requise pour la mise en œuvre du présent **Accord**, y compris pour la facilitation des services de déclaration fiscale par le **Partenaire Tiers**.

« **Groupe MEXEM** » désigne **MEXEM** Ltd ainsi que ses sociétés mères, filiales et entités affiliées, selon le cas.

« **Nouveau Client** » désigne un **Client** qui, pendant la **Période de Validité de la Promotion** :

- a) ouvre avec succès un nouveau Compte d'Investissement MEXEM directement auprès de **MEXEM** ; ou
- b) rattache un compte **IB** existant à **MEXEM** en complétant toutes les procédures de rattachement requises, y compris la transmission à **MEXEM** de toute confirmation exigée.



et, dans chaque cas, satisfait à toutes les exigences d'éligibilité supplémentaires énoncées à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) du présent **Accord**.

« **Parties** » désigne **MEXEM** et le **Client** qui accepte de participer à la **Promotion** des **Services de Déclaration Fiscale** conformément aux termes énoncés dans le présent **Accord**.

« **Plateforme** » désigne la plateforme de trading en ligne d'IB par laquelle le **Client** peut négocier des instruments financiers et sur laquelle le **Compte Client** est maintenu.

« **Période de Validité de la Promotion** » désigne la période commençant le 15 octobre 2025 et se terminant le 31 décembre 2025 à 23h59 GMT, durant laquelle tous les **Critères d'éligibilité** doivent être remplis afin que le **Client** puisse prétendre à la participation à la **Promotion**.

« **Dépôt Qualifiant** » désigne le financement minimum requis pour établir l'éligibilité à la **Promotion**, calculé comme suit :

a) Pour les *Nouveaux Comptes* : un dépôt cumulé d'au moins deux mille euros (2 000 €), effectué sur le Compte Client en un maximum de deux (2) dépôts, tous deux complétés dans les trente (30) jours calendaires suivant la date à laquelle MEXEM confirme que le compte a été ouvert, et en tout état de cause avant l'expiration de la Période de Validité de la Promotion.

b) Pour les *Comptes Rattachés* : la somme de (i) la valeur totale du compte au moment où le compte IB existant est rattaché à **MEXEM**, et (ii) tout dépôt supplémentaire effectué sur le Compte Client dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de rattachement, à condition que ces dépôts soient effectués avant l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**, et que le total cumulé soit égal ou supérieur à deux mille euros (2 000 €).

« **Récompense** » désigne les services de déclaration fiscale fournis gratuitement au **Client** par **MEXEM** par l'intermédiaire de son **Partenaire Tiers** désigné pour l'année fiscale 2025 et/ou 2026, selon le cas, en fonction du respect par le **Client** des **Critères d'éligibilité** énoncés aux Clauses 2.1, 2.2.2 et 2.2.3 pour chaque année fiscale concernée. La **Récompense** sera délivrée au cours de l'année civile suivant l'année fiscale correspondante, sous réserve des conditions détaillées énoncées à la Clause 2.2 du présent **Accord**.

« **Partenaire Tiers** » désigne tout prestataire tiers désigné par **MEXEM** de temps à autre (actuellement la société SASU Ten Noode, enregistrée selon les lois de la République française sous le numéro SIRET 89964723400017, ayant son siège social au 1 TER chemin des Monges, 81800 Rabastens, France), mandaté par **MEXEM** pour faciliter les services de déclaration fiscale décrits dans le présent **Accord**. Le **Partenaire Tiers** est exclusivement responsable de la fourniture de ces services de déclaration fiscale et ne propose ni ne sera réputé proposer aucun service de conseil, de consultation ou de dépôt fiscal au **Client**.

« Site Internet » désigne www.mexem.com



1. INTRODUCTION

1.1 La **Promotion des Services de Déclaration Fiscale de MEXEM** (la « **Promotion** ») offre aux **Clients Éligibles** la possibilité de recevoir gratuitement des services de déclaration fiscale pour l'année fiscale 2025 et, sous réserve d'une éligibilité renouvelée, pour l'année fiscale 2026, ainsi qu'un **Cadeau** pécuniaire basé sur le montant du **Dépôt Qualifiant**, sous réserve des termes et conditions énoncés dans le présent Accord. La Promotion est offerte exclusivement aux Nouveaux Clients remplissant tous les Critères d'éligibilité, y compris l'exigence du Dépôt Qualifiant.

1.2 Dans le cadre de cette **Promotion**, les **Clients Éligibles** recevront la **Récompense** composée de :

a) Services de Déclaration Fiscale — fournis gratuitement au **Client** par **MEXEM** par l'intermédiaire de son **Partenaire Tiers** désigné pour l'année fiscale 2025 et/ou 2026, selon le cas, sous réserve que le **Client** remplisse tous les **Critères d'éligibilité**, y compris le maintien d'un **Compte Actif** et la réalisation du **Dépôt Qualifiant** requis, ainsi que le respect des exigences supplémentaires énoncées aux Clauses 2.2.2 et 2.2.3 du présent **Accord**.

1.3 En plus de la **Récompense**, les **Clients Éligibles** auront droit à un **Cadeau** pécuniaire, déterminé conformément à la Clause 2.3 du présent **Accord**, basé sur la valeur du **Dépôt Qualifiant** du **Client**, à condition que les dépôts soient effectués dans la période applicable de trente (30) jours calendaires et avant l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**.

1.4 La **Promotion** est ouverte exclusivement aux **Clients Éligibles** qui satisfont aux **Critères d'éligibilité** énoncés à la Section 2 du présent **Accord**.

1.5 La **Promotion** restera active pendant la **Période de Validité de la Promotion**, telle que définie dans la section Définitions du présent **Accord**.

1.6 Les présentes Conditions Générales (les « **Conditions** ») établissent les bases de la participation à la **Promotion**.

1.7 En participant à la **Promotion**, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes **Conditions**.

1.8 **MEXEM** se réserve le droit de modifier, de faire varier, de suspendre ou d'annuler l'une quelconque des présentes **Conditions**, à sa seule discrétion et à tout moment, sans préavis. Toute modification de ce type n'affectera pas les droits des **Clients Éligibles** ayant déjà rempli les conditions pour obtenir la **Récompense** ou le **Cadeau** avant la date d'entrée en vigueur de la modification, de la variation, de la suspension ou de l'annulation.



1.9 Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis aux présentes auront la signification qui leur est attribuée dans la Déclaration de Risque de **MEXEM**, les Conditions Générales, et les autres documents juridiques applicables publiés par **MEXEM** (ensemble, les « **Documents MEXEM** »). Toute référence aux **Documents MEXEM** ci-dessous devra être interprétée en conséquence. En outre, certains services dans le cadre de la présente **Promotion** peuvent être fournis par le **Partenaire Tiers** désigné par **MEXEM**.

1.10 Pour toute question concernant la présente **Promotion**, y compris les demandes relatives à votre éligibilité, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: service@mexem.com

1.11 En cas de conflit entre le présent **Accord** et les **Documents MEXEM**, le présent **Accord** prévaudra en ce qui concerne la **Promotion**.

2. ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS

2.1 Critères d'Éligibilité pour la Participation à la Promotion

Pour pouvoir bénéficier de la **Récompense** dans le cadre de la présente **Promotion**, le **Client** doit remplir l'ensemble des conditions suivantes pendant la **Période de Validité** de la **Promotion** (c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre 2025 à 23h59 GMT), et ainsi devenir éligible au rapport fiscal 2025 :

- a) Ouvrir avec succès un nouveau Compte d'Investissement **MEXEM** via la page web désignée ; ou
- b) Rattacher un compte IB existant à **MEXEM** en complétant toutes les étapes requises, y compris la confirmation finale par e-mail à l'adresse service@mexem.com

En rattachant votre compte Interactive Brokers à MEXEM LTD, vous confirmez avoir lu et accepté nos Termes et Conditions.

- c) Satisfaire à l'exigence du **Dépôt Qualifiant**, comme suit :

- i) Pour les *Nouveaux Comptes* : effectuer un dépôt cumulé d'au moins deux mille euros (2 000 €) sur le **Compte Client**, en un maximum de deux (2) dépôts, tous deux complétés dans les trente (30) jours calendaires suivant la date à laquelle **MEXEM** confirme que le compte a été ouvert, et en tout état de cause avant l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**.
- ii) Pour les Comptes Rattachés : la somme de (i) la valeur totale du compte au moment où le compte IB existant est rattaché à **MEXEM**, et (ii) tout dépôt supplémentaire effectué sur le **Compte Client** dans les trente (30) jours calendaires suivant la date du rattachement, à condition que ces dépôts soient effectués avant l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**, et que le total cumulé soit égal ou supérieur à deux mille euros (2 000 €).



d) Envoyer un e-mail à l'adresse service@mexem.com avant la fin de la **Période de Validité de la Promotion**. L'e-mail doit inclure :

- i) La confirmation du Dépôt Qualifiant effectué (par exemple, un reçu de transaction ou une preuve de virement) ;
- ii) Pour les comptes rattachés : la confirmation que le compte IB a bien été rattaché à MEXEM, accompagnée de la preuve de tout dépôt supplémentaire effectué, le cas échéant, afin de satisfaire à l'exigence du Dépôt Qualifiant.

Le défaut de fournir cette confirmation pendant la Période de Validité de la Promotion entraînera l'inéligibilité à la Promotion.

e) Disposer d'un **Compte Actif** : le **Client** doit avoir exécuté au moins une (1) transaction au cours de l'année civile 2025 (c'est-à-dire avant le 31 décembre 2025 à 23h59 GMT).

Vous ne deviendrez éligible à la **Récompense** qu'une fois cette exigence d'activité de trading remplie.

f) Être résident fiscal en France au moment de la qualification.

g) Maintenir le **Compte Client** ouvert jusqu'à la remise du rapport fiscal correspondant pour cette année.

Pour éviter toute ambiguïté : le droit au rapport fiscal 2026 exige que le **Client** remplisse les conditions continues des Clauses 2.2.2 et 2.2.3 pendant l'année civile 2026 (y compris le maintien, à tout moment, d'un solde minimum de 2 000 €, l'exécution d'au moins une (1) transaction durant l'année 2026, le maintien de la résidence fiscale en France, et la conservation du **Compte Client** ouvert jusqu'à la livraison du rapport fiscal 2026).

2.1.1 Aux fins du présent **Accord**, un **Client** remplissant l'ensemble des conditions énoncées à la Clause 2.1 pendant la **Période de Validité de la Promotion**, se terminant le 31 décembre 2025 à 23h59 GMT, sera réputé **Client Éligible** et aura droit à la **Récompense** décrite à la Clause 1.2 pour l'année fiscale 2025, et, le cas échéant, au **Cadeau** décrit aux Clauses 1.3 et 2.3, sous réserve du consentement explicite et éclairé requis en vertu des Clauses 5.4 et 5.5 ainsi que de la vérification finale par **MEXEM**.

Le droit à la Récompense pour l'année fiscale 2026 exigera que le Client remplisse les conditions continues spécifiées aux Clauses 2.2.2 et 2.2.3 pendant l'année civile 2026.

MEXEM se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies, y compris, sans s'y limiter, la confirmation du **Dépôt Qualifiant**, l'achèvement du processus d'ouverture ou de rattachement du compte, ainsi que toute documentation exigée en vertu de la Clause 2.1, avant de confirmer l'éligibilité ou d'accorder toute **Récompense** ou tout **Cadeau**.



2.2 Services de Déclaration Fiscale (Récompense)

2.2.1 Sous réserve de la Clause 2.1, les **Clients Éligibles** auront droit à recevoir, gratuitement, les services de déclaration fiscale pour l'année fiscale 2025 et, sous réserve du maintien de leur éligibilité, pour l'année fiscale 2026 (la « Récompense »), fournis par MEXEM par l'intermédiaire de son Partenaire Tiers désigné.

La **Récompense** consiste exclusivement en la génération d'un rapport fiscal standard basé sur l'activité du **Compte Client**, destiné à aider le **Client** à remplir ses obligations personnelles de déclaration fiscale en France.

La **Récompense** ne constitue pas un conseil fiscal et n'inclut pas la préparation ni le dépôt d'une quelconque déclaration fiscale (voir Section 4, Avertissement sur les Risques).

Le maintien du droit à la **Récompense** pour l'année fiscale 2026 est conditionné par le respect, par le **Client**, des exigences supplémentaires énoncées aux Clauses 2.2.2 et 2.2.3.

2.2.2 Pour demeurer éligible à la **Récompense** pour 2026, le **Client** doit, durant l'année civile 2026 :

- a) maintenir, à tout moment, un solde minimum de deux mille euros (2 000 €) sur le **Compte Client** ;
- b) maintenir un **Compte Actif** en exécutant au moins une (1) transaction sur le **Compte Client** avant le **31 décembre 2026** à 23h59 GMT ; et
- c) maintenir le **Compte Client** ouvert jusqu'à la remise du rapport fiscal 2026.

2.2.3 Le **Client** doit être résident fiscal en France au moment de la qualification afin de pouvoir bénéficier des services de déclaration fiscale. Si la résidence fiscale d'un **Client** change après l'établissement de son éligibilité pour une année fiscale donnée, **MEXEM** et/ou son **Partenaire Tiers** désigné pourront, dans la mesure requise par les Lois Applicables ou les obligations réglementaires, révoquer ou modifier la portée des services fournis.

2.2.4 La remise de chaque rapport fiscal interviendra dans un délai raisonnable après la fin de l'année fiscale concernée (2025 ou 2026) et une fois que toutes les informations de compte de fin d'année nécessaires à la génération du rapport auront été finalisées et mises à disposition.

Aux fins de la Clause 2.2.2(c), la « remise » sera réputée effectuée dès lors que le rapport aura été généré et mis à disposition du Client par MEXEM ou par son Partenaire Tiers désigné.

2.2.5 Une fois que le **Client** aura rempli les conditions prévues à la présente Clause 2.2, toute modification ultérieure du solde du compte ou de l'activité de trading au cours de l'année civile concernée n'affectera pas le droit du **Client** au service de déclaration fiscale pour ladite année, à condition que le compte du **Client** reste ouvert et que la condition de résidence énoncée à la Clause 2.2.3 continue d'être remplie.



2.3 Cadeau Pécuniaire (Cadeau)

2.3.1 En plus de la **Récompense** décrite à la Clause 2.2, les **Clients Éligibles** qui remplissent l'ensemble des **Critères d'éligibilité** dans le délai applicable de trente (30) jours calendaires spécifié dans la définition du **Dépôt Qualifiant**, et en tout état de cause avant l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**, auront droit à un **Cadeau** pécuniaire, dont le montant sera déterminé en fonction du **Dépôt Qualifiant** du **Client**, comme suit :

Dépôt Qualifiant (€)	Cadeau (€)
2,000 – 4,999	50
5,000 – 9,999	75
10,000 – 19,999	125
20,000 – 49,999	175
50,000 ou plus	250

2.3.2 Le **Cadeau** applicable sera crédité sur le **Compte Client** au plus tard à la fin du mois civil suivant celui au cours duquel l'ensemble des **Critères d'éligibilité**, y compris la réalisation du **Dépôt Qualifiant**, auront été remplis.

2.3.3 Le **Cadeau** est disponible uniquement dans le cadre de la présente **Promotion** et doit être obtenu en remplissant tous les **Critères d'éligibilité** au plus tard le 31 décembre 2025 à 23h59 GMT, correspondant à la fin de la **Période de Validité de la Promotion**.

2.4 **MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'amender ou de mettre fin à tout aspect de la présente **Promotion**, y compris la disponibilité ou la portée de la **Récompense** ou du **Cadeau**, à tout moment. En cas de modification ou de suppression, **MEXEM** informera préalablement, le cas échéant, les **Clients Éligibles**. Toute modification de ce type n'affectera pas les droits des **Clients Éligibles** ayant déjà rempli les conditions pour obtenir la **Récompense** ou le **Cadeau** avant la date d'entrée en vigueur de ladite modification ou suppression.

2.5 La **Récompense** et le **Cadeau** offerts dans le cadre de la présente **Promotion** sont personnels aux **Clients Éligibles**, non transférables et ne peuvent être échangés contre de l'argent ni contre tout autre avantage équivalent ou de substitution.

2.6 La **Récompense** et le **Cadeau** offerts dans le cadre de la présente **Promotion** sont soumis aux conditions générales, limitations et dispositions d'application énoncées aux Sections 3 à 10 du présent **Accord**.



3. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS

3.1 **MEXEM** se réserve le droit de retenir, de suspendre ou d'annuler toute **Récompense** ou tout **Cadeau** accordé ou tenté d'être accordé dans le cadre de la présente **Promotion** lorsque, à sa seule discrétion, elle détermine qu'un **Client** a participé ou tenté de participer à toute activité visant à manipuler, abuser ou autrement détourner la Promotion, ou a enfreint — ou est raisonnablement soupçonné d'avoir enfreint — toute loi, réglementation, exigence d'agrément applicable, ou toute disposition du présent **Accord**. Cela inclut les situations dans lesquelles **MEXEM** estime raisonnablement que le **Client** a fourni des Informations fausses, inexactes, trompeuses ou incomplètes en lien avec sa participation à la **Promotion**, ou a autrement agi à l'encontre de l'esprit ou de l'intention de celle-ci.

3.2 **MEXEM** agira en tant qu'unique arbitre de la présente Promotion, des présentes **Conditions** et de toute question découlant du présent **Accord**. Toutes les décisions prises par **MEXEM**, y compris toute exception, interprétation ou modification des présentes **Conditions**, seront définitives et contraignantes. Le droit général de **MEXEM** de modifier, d'amender ou de résilier la présente **Promotion** est énoncé à la Clause 2.4 du présent **Accord**.

3.3 La présente **Promotion** n'est pas ouverte aux employés de **MEXEM** ni à ceux de toute entité appartenant au Groupe **MEXEM**, ni aux employés, agents ou représentants d'entités concurrentes directes de **MEXEM** ou de toute société membre du Groupe **MEXEM**.

3.4 Tout litige ou situation non expressément traité par les présentes **Conditions** sera résolu par la direction de **MEXEM** de la manière qu'elle jugera équitable et raisonnable pour toutes les parties concernées. Toutes ces décisions seront définitives et contraignantes pour toutes les **Parties**.

3.5 Si une disposition des présentes **Conditions**, ou une partie de celle-ci, est ou devient illégale, invalide ou inapplicable en vertu des lois de toute juridiction, cette illégalité, invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes **Conditions** dans cette juridiction, ni la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute disposition dans une autre juridiction.

3.6 L'absence ou le retard de **MEXEM** dans l'exercice de tout droit, recours ou disposition prévu par les présentes **Conditions** ne constituera pas une renonciation audit droit, recours ou disposition. De même, l'exercice partiel ou unique d'un droit ou d'un recours n'empêchera pas son exercice ultérieur ou complémentaire.



4. AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

4.1 La participation à la **Promotion** ne constitue ni un conseil financier, ni un conseil en investissement, ni un conseil fiscal, et ne garantit aucun avantage financier ni aucun rendement. La **Récompense** et le **Cadeau** sont soumis aux **Critères d'éligibilité** et aux conditions énoncés dans le présent Accord. **MEXEM** ne saurait être tenue responsable de tout dommage indirect, accessoire ou consécutif résultant de la participation à la Promotion, y compris, sans s'y limiter, des pertes de trading, de la dépendance à l'égard des avantages promotionnels, ou de modifications dans la disponibilité ou la portée des services fournis par des tiers. Les **Clients** sont seuls responsables de la compréhension des termes de la présente **Promotion** et de la prise de leurs propres décisions financières et d'investissement de manière indépendante.

4.2 La participation à la présente **Promotion** ne constitue ni une sollicitation, ni une offre, ni une recommandation de la part de **MEXEM** d'acheter, de vendre ou d'investir dans des instruments financiers, ni de recourir à des services de tiers. L'investissement dans des instruments financiers comporte des risques, y compris la perte potentielle du capital investi. Les **Clients** doivent examiner attentivement leur situation financière, leurs objectifs d'investissement et leur tolérance au risque avant de s'engager dans toute activité de trading, et il leur est conseillé de solliciter, le cas échéant, un avis juridique, financier ou fiscal indépendant.

4.3 Les services de déclaration fiscale offerts dans le cadre de la présente **Promotion** ne constituent pas un conseil fiscal. **MEXEM** ne fournit pas directement de services fiscaux, mais facilite l'accès à des services annuels de déclaration fiscale exclusivement pour les **Clients** résidents fiscaux en France, par l'intermédiaire de son **Partenaire Tiers** désigné. Aux fins de la fourniture du service, **MEXEM** peut transmettre au **Partenaire Tiers** les Informations pertinentes relatives au trading et au compte du **Client**. Le **Partenaire Tiers** peut à son tour partager ces données avec ses affiliés ou sous-traitants, strictement aux fins de la prestation du service de déclaration fiscale. Toute exigence, demande de documentation ou information supplémentaire nécessaire à la réalisation du service sera déterminée par le **Partenaire Tiers** et utilisée uniquement dans le cadre de la fourniture de ce service.

4.4 Les services de déclaration fiscale n'incluent pas la préparation ni la soumission de déclarations fiscales auprès de l'administration fiscale française. Ni **MEXEM** ni son **Partenaire Tiers** ne sauraient être responsables de l'exactitude, de l'exhaustivité ou de la soumission en temps voulu de toute déclaration fiscale ou documentation associée du **Client**. **MEXEM**, ses employés et son **Partenaire Tiers** ne pourront être tenus responsables d'aucune omission, inexactitude ou insuffisance dans la déclaration fiscale personnelle du **Client**, ni des conséquences fiscales, pénalités ou obligations qui en résulteraient.

4.5 La participation à la présente **Promotion** ne confère au **Client** aucun droit à des avantages continus ou futurs autres que ceux expressément prévus dans le présent Accord. La **Récompense** et le **Cadeau** sont accordés à titre discrétionnaire pour chaque période d'éligibilité, et **MEXEM** ne donne aucune garantie ni ne prend aucun engagement quant à la disponibilité future d'offres similaires.

4.6 Toutes les **Informations** personnelles et financières fournies par le **Client** dans le cadre de la présente **Promotion** seront collectées, traitées, stockées et gérées conformément à la Politique de Confidentialité de **MEXEM** et à toutes les lois et réglementations applicables en



matière de protection des données.

5. PROTECTION DES DONNÉES ET CONSENTEMENT DU CLIENT EN VERTU DU RGPD

5.1 **MEXEM** traite les données personnelles et financières conformément au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (« RGPD ») ainsi qu'à ses politiques internes de confidentialité et de gestion des données.

5.2 **MEXEM** collecte, traite et conserve vos données personnelles et financières strictement dans la mesure nécessaire pour :

- a) administrer et gérer votre participation à la présente **Promotion**, y compris la vérification de l'éligibilité et la remise de toute **Récompense** applicable ; et
- b) se conformer aux obligations légales et réglementaires de **MEXEM** en vertu des **Lois Applicables**, y compris les exigences imposées par la CySEC.

5.3 Les données personnelles et financières traitées par **MEXEM** aux fins de la présente **Promotion** peuvent inclure, sans s'y limiter : des identifiants personnels (tels que le nom, la date de naissance, la nationalité et les coordonnées), des données financières et relatives au compte, la documentation fournie lors de l'ouverture du compte et de la vérification d'identité, ainsi que toute autre information requise pour administrer la **Promotion**, vérifier l'éligibilité à la **Récompense** et au **Cadeau**, ou satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Lorsque le **Client** remplit les conditions pour bénéficier de la **Récompense** — comme décrit aux Clauses 2.1 et 2.2 — cela inclut également les catégories de données définies comme « **Informations** » dans la Section Définitions du présent **Accord**.

5.4 Lorsque le **Client** remplit les conditions pour bénéficier de la **Récompense**, **MEXEM** demandera le consentement explicite et éclairé du **Client** pour collecter, conserver et traiter ses Informations personnelles et financières, ainsi que pour transférer ces Informations à son **Partenaire Tiers** désigné, uniquement aux fins de la fourniture des services de déclaration fiscale offerts dans le cadre de la présente **Promotion** pour toute année fiscale éligible. Ce consentement sera formalisé par le biais du formulaire mentionné à la Clause 5.5.

5.5 Ce consentement constitue une condition préalable à la réception de la **Récompense**. Une fois que le Client aura rempli les Critères d'éligibilité prévus aux Clauses 2.1 et 2.2 (y compris les Clauses 2.2.2 et 2.2.3), **MEXEM** fournira au **Client** un formulaire de consentement autorisant le transfert des Informations au Partenaire Tiers désigné. Le Client devra lire, signer et retourner ce formulaire de consentement afin de pouvoir bénéficier des services de déclaration fiscale. Ce n'est qu'à la réception du formulaire de consentement dûment signé que **MEXEM** procédera au traitement et au transfert des Informations conformément au présent **Accord**.

5.6 Lorsque le consentement a été valablement donné conformément à la Clause 5.5, **MEXEM** confirme que son **Partenaire Tiers** désigné est contractuellement tenu de respecter des normes de protection des données équivalentes à celles exigées par le RGPD. Le **Partenaire Tiers** traitera les Informations du **Client** uniquement aux fins de la fourniture des



services de déclaration fiscale dans le cadre de la présente **Promotion**, et strictement conformément aux instructions documentées de **MEXEM**.

5.7 Pour plus de détails sur la manière dont vos données personnelles sont collectées, utilisées, conservées et protégées — y compris vos droits en vertu du RGPD — veuillez vous référer à la Politique de Confidentialité de **MEXEM**, disponible sur le site officiel de **MEXEM**. La Politique de Confidentialité est intégrée au présent **Accord** par référence et constitue une partie intégrante des présentes **Conditions**.

6. DISCLAIMER OF WARRANTIES / LIMITATION OF LIABILITY

6.1 **MEXEM** et/ou l'une quelconque de ses filiales, sociétés affiliées ou agents ne saurait être tenue responsable de toute perte ou tout dommage résultant directement ou indirectement d'événements, d'actions ou d'omissions échappant à son contrôle raisonnable. Cela inclut, sans s'y limiter, les pertes découlant de retards, d'interruptions ou de défaillances dans la transmission ou le traitement des ordres, communications ou informations, causés par des pannes de systèmes de communication, des problèmes de connectivité Internet, des défaillances de prestataires tiers ou des coupures d'électricité.

6.2 Toute obligation fiscale découlant de la réception de la **Récompense** et/ou du **Cadeau** dans le cadre de la présente **Promotion** relève de la seule responsabilité du **Client**. Lorsque la loi applicable exige que **MEXEM** retienne un impôt et le reverse à l'autorité fiscale compétente pour le compte du **Client**, le montant de tout avantage monétaire (y compris le **Cadeau**, ou toute valeur imposable attribuée à la **Récompense**) sera considéré net de cet impôt. **MEXEM** ne saurait être tenue responsable d'aucune obligation fiscale supplémentaire pouvant découler, dans la juridiction du **Client**, de la participation à la **Promotion**, y compris celles associées à l'utilisation des services de déclaration fiscale de tiers.

6.3 Rien dans la présente **Promotion** ni dans les présentes **Conditions** ne saurait être interprété comme créant un partenariat, une coentreprise, une relation d'agence, de franchise, de représentant commercial ou d'emploi entre le **Client** et **MEXEM**.

6.4 Dans le cas où le présent **Accord** serait traduit dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaudra et sera considérée comme la version faisant autorité et ayant force obligatoire en cas de conflit, de divergence ou d'incohérence entre les versions linguistiques.

6.5 La **Récompense** et le **Cadeau** dans le cadre de la présente Promotion sont personnels au **Client Éligible**, non transférables, et ne peuvent être échangés, cédés ou convertis en un avantage alternatif ou équivalent, sauf indication contraire expresse dans les présentes **Conditions**.

6.6 Sauf indication écrite contraire expresse de **MEXEM** : (a) la participation à la Promotion est limitée à un (1) seul Cadeau monétaire par Client, quel que soit le nombre de comptes ouverts ou rattachés ; et (b) la **Récompense** relative à la **Déclaration Fiscale** peut être accordée pour chaque **Compte Client** distinct remplissant les **Critères d'éligibilité**. Les **Clients** ne peuvent pas combiner ni appliquer plusieurs offres promotionnelles simultanément. **MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accorder des dérogations



au cas par cas. Toute dérogation de ce type ne saurait être considérée comme une modification ou une renonciation à la politique promotionnelle générale.

6.7 L'éligibilité à la présente **Promotion** est soumise à vérification et au respect intégral des présentes **Conditions**. Toute utilisation abusive, manipulation ou tentative de contournement des conditions de la **Promotion** pourra entraîner la disqualification du **Client** pour l'offre promotionnelle en cours ou pour toute offre future. Toutes les décisions prises par **MEXEM** concernant l'éligibilité, les exceptions ou l'application de la **Promotion** seront définitives et contraignantes pour toutes les **Parties**.

6.8 **MEXEM** se réserve tous les droits non expressément accordés en vertu des présentes **Conditions**. La participation à la **Promotion** ne saurait être interprétée comme conférant au **Client** des droits ou avantages supplémentaires autres que ceux expressément prévus dans le présent **Accord**.

7. CONFIDENTIALITÉ

7.1 **MEXEM** ne vend ni ne divulgue les **Informations** des **Clients** ou des **Clients** potentiels à des tiers, sauf lorsque cela est requis dans le cadre normal de ses activités. Ces divulgations peuvent inclure le partage d'**Informations** avec des employés, agents, prestataires de services, sociétés affiliées, partenaires bancaires ou autorités réglementaires, conformément aux Lois Applicables et à la Politique de Confidentialité de **MEXEM**. Tout partage de données est effectué dans le respect des principes de nécessité, de proportionnalité et de confidentialité.

7.2 Les Informations collectées par **MEXEM** peuvent être utilisées pour l'administration de la **Promotion** et ne seront utilisées qu'aux fins énoncées dans les présentes **Conditions** ou à d'autres fins directement liées à la **Promotion**.

7.3 Pour toute question relative au traitement des données personnelles dans le cadre de la présente **Promotion**, veuillez vous référer à la Section 5 (« Protection des Données et Consentement du Client en vertu du RGPD »).

8. CONSENTEMENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

8.1 En signant électroniquement le contrat de compte de **MEXEM** et la documentation y afférente, vous reconnaissez avoir reçu les documents relatifs à l'ouverture de votre compte, y compris la lettre de compte et l'ensemble des documents contenus dans le dossier électronique de compte de **MEXEM**. Vous confirmez en outre avoir lu, compris et accepté d'être lié par les termes et conditions qui y sont énoncés.

8.2 En signant le contrat de compte de **MEXEM** et les documents connexes, vous consentez à ce que **MEXEM** conserve, reçoive, stocke et accède aux enregistrements électroniques de vos opérations, transactions et activités de compte, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

8.3 En participant à la présente **Promotion**, vous confirmez avoir lu et compris l'intégralité



des présentes **Conditions** et acceptez d'être lié par celles-ci. Vous reconnaissez également que toutes les Informations fournies dans le cadre de la présente **Promotion** sont exactes et complètes au meilleur de votre connaissance.

9. ENTIRE AGREEMENT

9.1 Le présent Accord, conjointement avec les Conditions Générales de MEXEM, la Déclaration de Risque et l'ensemble des politiques et procédures qui y sont mentionnées, constitue l'intégralité de l'accord entre MEXEM et le Client en ce qui concerne la Promotion.

Il remplace et annule tout accord, communication, représentation ou entente antérieurs ou contemporains — oraux ou écrits — relatifs à l'objet de la présente Promotion.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

10.1 Le présent **Accord**, y compris les droits et obligations des **Parties** ainsi que toute procédure judiciaire ou administrative découlant directement ou indirectement de celui-ci ou de toute transaction envisagée aux présentes, est régi et interprété conformément aux lois de la République de Chypre.

Les **Parties** se soumettent irrévocablement à la juridiction non exclusive des tribunaux chypriotes pour le règlement de toute question de cette nature.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR REÇU, LU ET COMPRIS LE PRÉSENT CONTRAT CLIENT ET ACCEPTE D'ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DE SES TERMES ET CONDITIONS.

[Version originale en anglais, accessible via ce lien prévaut en cas de divergence ou d'interprétation.](#)